VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_10_527

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 15 OCTOBRE 2026

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 13 avril 2026 visée en Préfecture le 16 avril 2026 ;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur MEDILI, Adjoint au Maire, en date du 02 avril 2026 ;

- Vu les articles R. 2194-1 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;

- Vu le marché n°2026260029 pour les travaux de rénovation énergétique de l'Ecole de Puymaure - Lot 4 électricité courants forts et courants faibles - conclu avec la société SAS GAPELEC , notifié le 10 mars 2026 ;

- Vu l'article 18 (clause de réexamen) du CCAP du marché n° 2026260029 autorisant sa modification afin d'intégrer de nouvelles prestations et de modifier les délais d'exécution ;

- Vu le devis n° DE-26090796 en date du 26 septembre 2026 ;

- Vu le délai d'exécution de 1 mois et demi à compter de la date fixée par l'ordre de service du 03/07/2026 ;

- Vu la nécessité de prolonger la durée d'exécution du marché ;

- Considérant la nécessité d'adapter les prestations aux exigences de la Collectivité et de prolonger le délai d'exécution ;

DÉCIDONS

ARTICLE 1 :
Il est conclu un avenant n°1 avec la société SAS GAPELEC (38350) pour le marché n°2026260029.
Le présent avenant a pour objet la réalisation de travaux supplémentaires de mise en place d'un bandeau métallique de protection des costières de relevé d'étanchéité.

ARTICLE 2 :
L'incidence financière du présent avenant n° 1 s'élève à + 4 452,92 € HT, portant le montant global du marché de 49 800,00 € HT à 54 252,92 € HT.
Le nouveau montant du marché est définit comme suit :

Montant initial du marché	Incidence Avenant n° 1	Nouveau Montant
49 800,00 € HT	4 452,92 € HT	54 252,92 € HT
9 960 €	890, 58 €	10 850,58
59 760,00 € TTC	5 343,50 € TTC	65 103,50 € TTC

Ces travaux entraînent une augmentation de 8,94 % du montant initial du marché.

ARTICLE 3 :
Le délai d'exécution de l'ensemble du marché est prolongé de deux mois. Soit une nouvelle durée de trois mois et demi.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

ARTICLE 4 :
Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 5 :
Monsieur Le Directeur Général Des Services Techniques et Monsieur le Directeur des bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décisi

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 15 OCTOBRE 2026

Le Maire-Adjoint



Jean-Pierre MARTIN

Transmis en Préfecture le : 19 OCT 2026
Publié ou notifié le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_10_527**
Objet :	**Avenant n?1 soci?t? SAS GAPELEC march? 2026260029 - r?alisation de travaux suppl?mentaires**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-15 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20261015-D2026_10_527-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20261015-D2026_10_527-AI-1-1_0.xml	text/xml	917 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_19925.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20261015-D2026_10_527-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	85.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 octobre 2026 à 10h51min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 octobre 2026 à 10h51min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 octobre 2026 à 10h51min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 octobre 2026 à 10h51min21s	Reçu par le MI le 2026-10-19